


CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP) dans les parties privatives avant vente

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP					
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>					
B Objet du CREP					
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location				
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux				
C Adresse du bien	D Propriétaire				
66, rue Jean Jouvenot 76570 PAVILLY	Nom : GIE VEOLIA EAU FRANCE Adresse : TSA 71026 59038 LILLE CEDEX 9				
E Donneur d'ordre					
Nom : GIE VEOLIA EAU FRANCE Qualité :	Adresse : TSA 71026 59038 LILLE CEDEX 9				
F L'appareil à fluorescence X					
Nom du fabricant de l'appareil : NITON Modèle de l'appareil : XLp300 N° de série : 17868 RTV0898	Nature du radionucléide : Cadmium 109 Date du dernier chargement de la source : 28/10/2016 Activité de la source à cette date : 1480 MBq				
G Dates et validité du constat					
Date du constat : 21/01/2019	Date du rapport : 29/01/2019 Date limite de validité : 28/01/2020				
H Conclusion					
Classement des unités de diagnostic :					
Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	Nombre : %	Nombre : %	Nombre : %	Nombre : %	Nombre : %
175	51 : 29,14 %	108 : 61,71 %	10 : 5,71 %	6 : 3,43 %	0 : 0,00 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence					
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.					
I Auteur du constat					
Signature 	Nom du diagnostiqueur : DEHEDIN SYLVAIN Organisme d'assurance : AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE 4 rue Jules Lefevre – 75426 Paris Cedex 09 N° de police et date de validité : XFR0050627LI du 01/01/2019 au 31/12/2019 XFR0048625FI du 01/01/2019 au 31/12/2019				

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
DONNEUR D'ORDRE	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOÛT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB ;	3
NORME NF X 46-030	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 8

COMMENTAIRES 16

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE ET DE DEGRADATION DU BATI 16

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	16
SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	17
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	17

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 17

ANNEXES 18

NOTICE D'INFORMATION	18
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	21

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ; Norme NF X 46-030.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat : DEHEDIN SYLVAIN	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA CERTIFICATION, 5, avenue Garlande 92220 BAGNEUX Numéro de Certification de qualification : DTI2221 Date d'obtention : 31/01/2018

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	21/01/2019	1,1
En fin du CREP	233	21/01/2019	1,1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	
Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC

2.3 Description de l'ensemble immobilier	
Année de construction : Antérieur au 1 janvier 1949 Nombre de bâtiments :	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux :

2.4 Le bien objet de la mission	
Adresse : 66, rue Jean Jouvenet 76570 PAVILLY Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 5 Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles) (Maisons Accompagnateur : Mr BIGNON

2.5 Occupation du bien	
L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

2.6 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Hall	RDC
2	Séjour	RDC
3	Cuisine	RDC
4	W.C.	RDC
5	Salle de bain	RDC
6	Dégagements	RDC
7	Salon	RDC
8	Local chaudière	RDC
9	Cellier	RDC
10	Local cuve à fioul	RDC
11	Garage	RDC
12	Auvent	RDC
13	Palier	1er
14	Chambre n°1	1er
15	Chambre n°2	1er
16	Chambre n°3	1er
17	Grenier	2ème

2.7 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
18	Combles	1er	Porte Fermée à clé

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

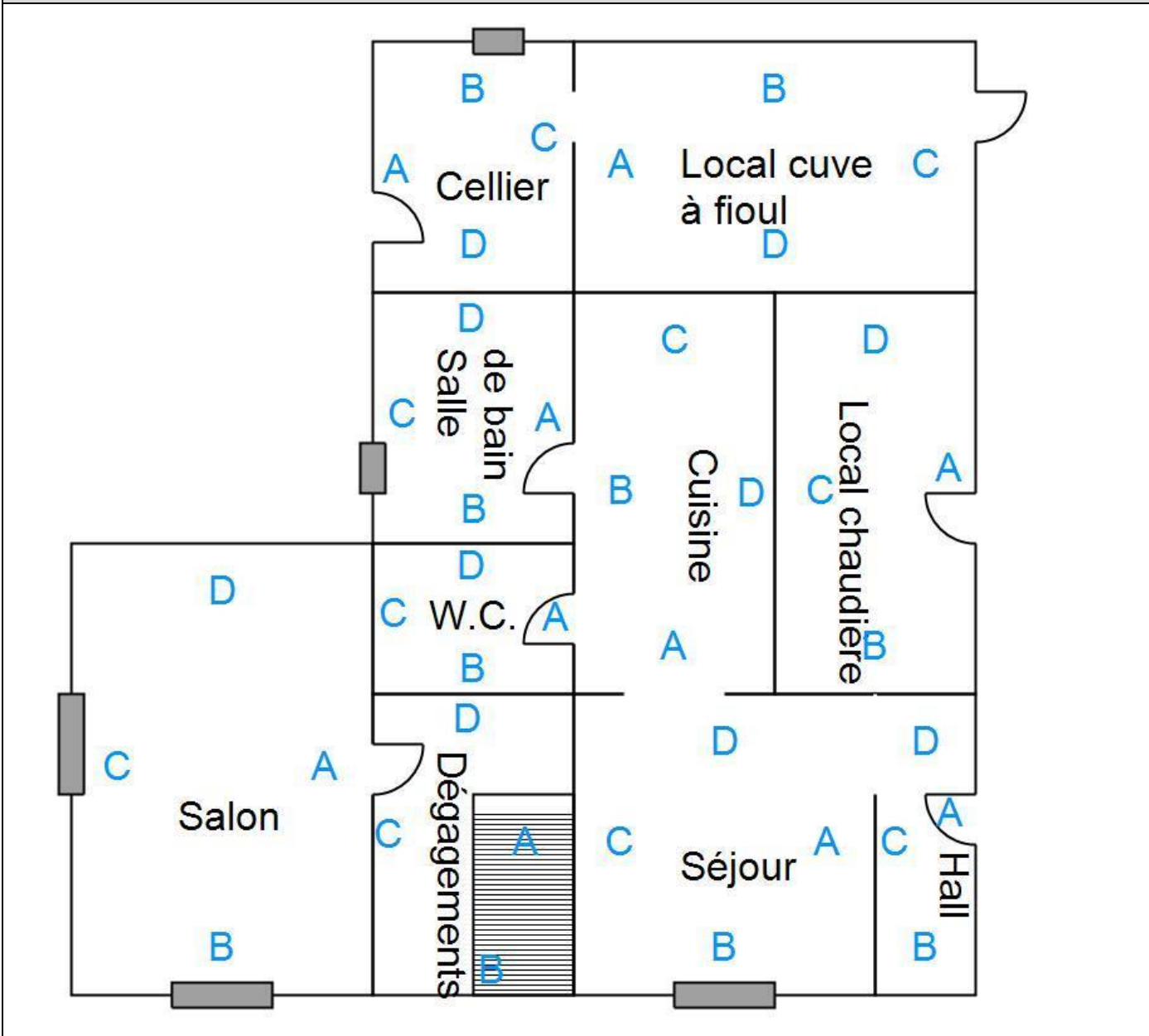
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

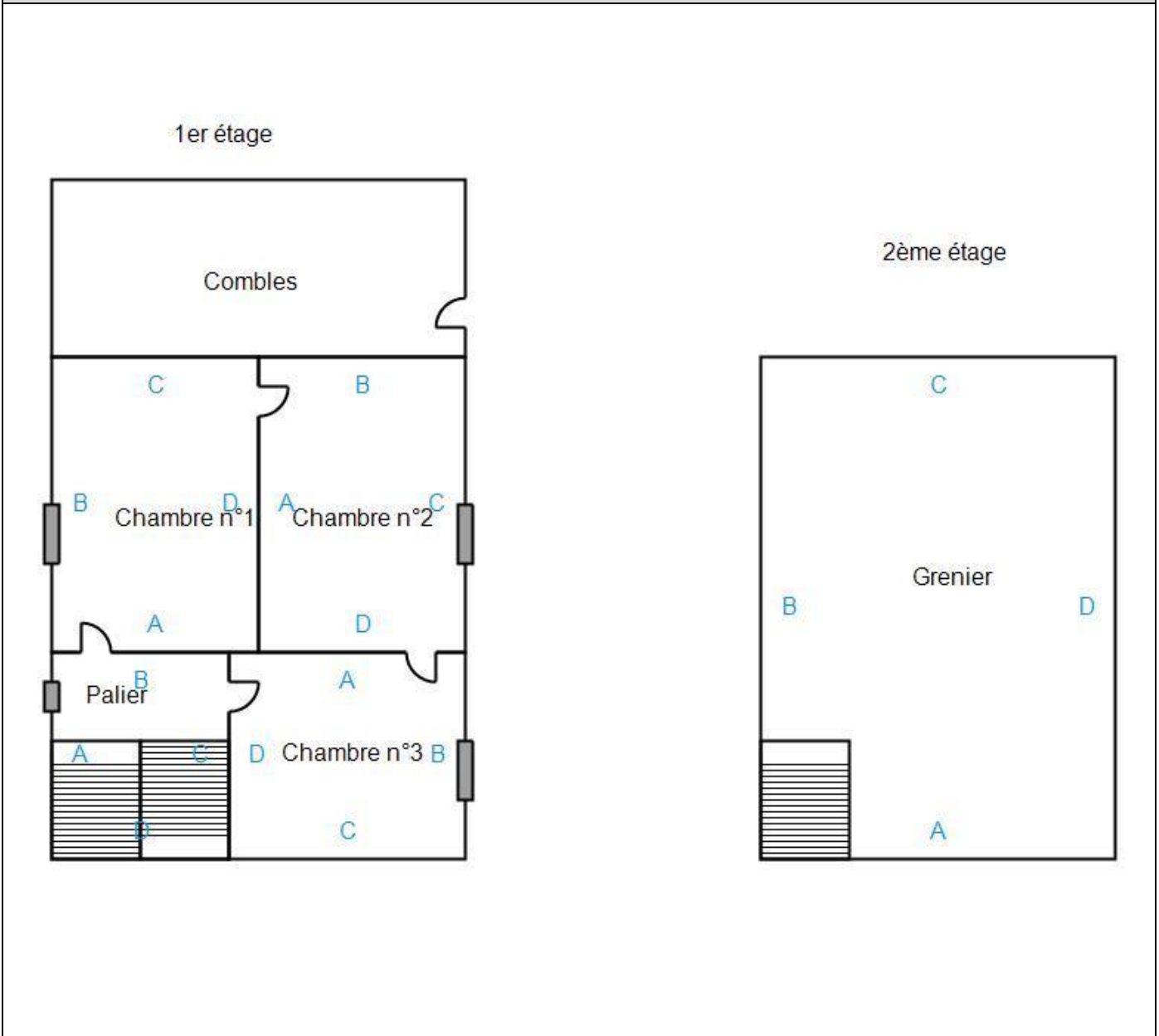
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Rez de chaussée



1er étage et 2ème étage



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Hall (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations		
	A	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949		
9	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,06	0			
10								0,07				
7	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,07	0			
8								0,05				
	B	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949		
	C	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949		
	C	Porte n°2	Embrasure	Placoplâtre	Toile de verre					Postérieur à 1949		
2	D	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		5,8	1			
5	Plafond	Plafond	Plâtre	Toile de verre				0,14	0			
6								0,03				
3	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture				0,04	0			
4								0,1				
Nombre total d'unités de diagnostic			9			Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Porte n°1	Embrasure	Placoplâtre	Toile de verre					Postérieur à 1949	
15	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,08	0		
16								0,05			
17	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,06	0		
18								0,13			
19	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis			0,02	0		
20								0,07			
	B	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949	
11	C	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		6,2	1		
23	C	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Toile de verre			0,03	0		
24								0,09			
12	D	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		7,9	1		
25	D	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Toile de verre			0,08	0		
26								0,06			
21	Plafond	Plafond	Plâtre	Toile de verre + Peinture				0,12	0		
22								0,12			
27	Sol	Plancher		Moquette				0,11	0		
28								0,08			
13	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture				0,08	0		
14								0,1			

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
29	A	Mur		Plâtre	Papier peint		ND	0,09	0		
30							ND	0,06			
45	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Toile de verre		ND	0,04	0		
46							ND	0,03			
31	B	Mur		Plâtre	Papier peint		ND	0,1	0		
32							ND	0,03			
39	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		ND	0,08	0		
40							ND	0,05			
41	B	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		ND	0,06	0		
42							ND	0,08			
	C	Mur			Faïence					Carrelage	
33	C	Mur		Plâtre	Papier peint		ND	0,1	0		
34							ND	0,03			
	D	Mur			Faïence					Carrelage	
35	D	Mur		Plâtre	Papier peint		ND	0,08	0		
36							ND	0,1			
43	Plafond	Plafond		Plâtre	Toile de verre		ND	0,05	0		
44							ND	0,11			
37	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture		ND	0,11	0		
38							ND	0,06			
Nombre total d'unités de diagnostic		11		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %	

Local : W.C. (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
47	A	Mur		Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND	0,06	0		
48							ND	0,05			
57	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		ND	0,04	0		
58							ND	0,05			
49	B	Mur		Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND	0,1	0		
50							ND	0,09			
51	C	Mur		Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND	0,08	0		
52							ND	0,08			
53	D	Mur		Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND	0,09	0		
54							ND	0,08			
	Plafond	Plafond		Plâtre	Polystyrène					Elément postérieur à 1949	
55	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture		ND	0,07	0		
56							ND	0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic		7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle de bain (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
59	A	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND		0,09	0		
60						ND		0,09			
73	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	ND		0,06	0		
74						ND		0,07			
61	B	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND		0,1	0		
62						ND		0,05			
65	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	ND		0,07	0		
66						ND		0,04			
67	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	ND		0,09	0		
68						ND		0,06			
69	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis	ND		0,04	0		
70						ND		0,09			
	C	Mur	Placoplâtre	Toile de verre + Peinture						Postérieur à 1949	
63	D	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		ND		0,05	0		
64						ND		0,03			
71	Plafond	Plafond	Plâtre	Toile de verre		ND		0,05	0		
72						ND		0,06			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Carrelage	
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagements (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
75	A	Mur	Plâtre	Peinture		ND		0,11	0		
76						ND		0,05			
93	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Toile de verre	ND		0,03	0		
94						ND		0,1			
77	B	Mur	Plâtre	Peinture		ND		0,08	0		
78						ND		0,03			
95	B et C	Escalier n°1	Crémaillère	Bois	Vernis	ND		0,04	0		
96						ND		0,07			
87	B et C	Escalier n°1	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	ND		0,05	0		
88						ND		0,14			
85	B et C	Escalier n°1	Ensemble des marches	Bois	Vernis	ND		0,05	0		
86						ND		0,02			
89	B et C	Escalier n°1	Main-courante	Bois	Vernis	ND		0,06	0		
90						ND		0,07			
97	B et C	Escalier n°1	Sous face des marches	Bois	Peinture	ND		0,04	0		
98						ND		0,03			
79	C	Mur	Plâtre	Toile de verre		ND		0,06	0		
80						ND		0,06			
99	C	Porte n°1	Dormant et	Bois	Vernis	ND		0,05	0		

100		ouvrant intérieurs				ND		0,11		
81	D	Mur	Plâtre	Toile de verre		ND		0,04	0	
82						ND		0,07		
91	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture		ND		0,07	0	
92						ND		0,07		
83	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture		ND		0,09	0	
84						ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salon (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
107	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture			0,04	0	
108							ND			
	A	Porte n°1	Embrasure	Placoplâtre	Tapisserie					Postérieur à 1949
	B	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
111	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,05	0	
112							ND			
109	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,07	0	
110							ND			
113	B	Porte n°2	Volets	Bois	Vernis			0,1	0	
114							ND			
101	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,05	0	
102							ND			
103	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,12	0	
104							ND			
105	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis			0,05	0	
106							ND			
	C	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Local chaudière (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Plâtre						Non peint
117	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,08	0	
118							ND			
115	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,08	0	
116							ND			

	B	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Plâtre							Non peint	
119	C	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Béton	Peinture		ND		0,09	0		
120							ND		0,05			
	D	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Plâtre							Non peint	
121	Plafond	Plafond	Dormant et ouvrant extérieurs	Plâtre			ND		0,1	0		
122						ND		0,08				
Nombre total d'unités de diagnostic				7		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cellier (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations		
	A	Mur	Plâtre							Brut		
125	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis		ND	0,04	0			
126							ND	0,1				
123	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		ND	0,11	0			
124							ND	0,08				
129	B	Fenêtre n°1	Dormant extérieur	Métal	Peinture		ND	0,05	0			
130							ND	0,05				
127	B	Fenêtre n°1	Dormant intérieur	Métal	Peinture		ND	0,04	0			
128							ND	0,07				
	B	Mur	Plâtre							Brut		
	C	Mur	Plâtre							Brut		
	D	Mur	Brique							Brut		
	D	Mur	Pierres							Brut		
	Plafond	Plafond	Plâtre							Brut		
Nombre total d'unités de diagnostic				10		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Local cuve à fioul (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations		
	A	Mur	Brique							Brut		
	A	Porte n°1	Embrasure	Brique						Brut		
	B	Mur	Brique							Brut		
	C	Mur	Brique							Brut		
133	C	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis		ND	0,08	0			
134							ND	0,06				
131	C	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND	0,02	0			
132							ND	0,06				
	D	Mur	Brique							Brut		
	D	Mur	Pierres							Brut		
	Plafond	Plafond	Béton							Brut		
Nombre total d'unités de diagnostic				9		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Garage (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
135	Plafond	Toiture	Plaques fibres-ciment			ND		0,14	0		
136						ND		0,07			
	Toutes zones	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Béton						Brut	
Nombre total d'unités de diagnostic				2	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Auvent (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
137	Plafond	Toiture	Plaques fibres-ciment			ND		0,06	0		
138						ND		0,08			
	Toutes zones	Mur	Dormant et ouvrant extérieurs	Béton						Brut	
Nombre total d'unités de diagnostic				2	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
163	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis	ND		0,09	0		
164						ND		0,07			
161	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis	ND		0,04	0		
162						ND		0,08			
165	A	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis	ND		0,1	0		
166						ND		0,1			
139	A	Mur		Plâtre	Peinture	ND		0,06	0		
140						ND		0,09			
141	B	Mur		Plâtre	Peinture	ND		0,1	0		
142						ND		0,03			
167	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	EU	Microfissures	11,3	2		
153	C	Mur		Plâtre	Peinture	ND		0,05	0		
154						ND		0,04			
168	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	EU	Microfissures	9,8	2		
143	C et D	Escalier n°1	Crémaillère	Bois	Vernis	ND		0,06	0		
144						ND		0,04			
145	C et D	Escalier n°1	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	ND		0,03	0		
146						ND		0,05			
147	C et D	Escalier n°1	Ensemble des	Bois	Vernis	ND		0,07	0		

148		marches				ND		0,1		
149	C et D	Escalier n°1	Main-courante	Bois	Vernis			0,03	0	
150								ND		
151	C et D	Escalier n°1	Sous face des marches	Bois	Peinture			0,05	0	
152								ND		
155	D	Mur		Plâtre	Peinture			0,08	0	
156								ND		
157	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture			0,11	0	
158								ND		
159	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture			0,09	0	
160								ND		
Nombre total d'unités de diagnostic				16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
169	A	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		4,2	1	
175	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,1	0	
176								ND		
177	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis			0,11	0	
178								ND		
179	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,06	0	
180								ND		
	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Placoplâtre	Tapisserie					Postérieur à 1949
181	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis			0,03	0	
182								ND		
	B	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
	C	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
170	D	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		6,2	1	
183	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,06	0	
184								ND		
173	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture			0,03	0	
174								ND		
171	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture			0,05	0	
172								ND		
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
194	A	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		8,2	1	
195	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis			0,05	0	
196								ND		
	B	Mur	Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
197	C	Fenêtre n°1	Dormant et	Bois	Vernis			0,07	0	

198			ouvrant extérieurs				ND		0,11		
199	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND		0,11	0	
200							ND		0,04		
	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Placoplâtre	Tapisserie						Postérieur à 1949
185	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis		ND		0,04	0	
186							ND		0,05		
	C	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
187	D	Mur		Plâtre	Papier peint		NV		4,2	1	
188	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND		0,05	0	
189							ND		0,06		
190	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture		ND		0,07	0	
191							ND		0,05		
192	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture		ND		0,09	0	
193							ND		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
201	A	Mur		Plâtre	Papier peint		NV		6,2	1	
202	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	12,3	2	
203	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis		ND		0,06	0	
204							ND		0,03		
205	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND		0,04	0	
206							ND		0,1		
207	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Vernis		ND		0,03	0	
208							ND		0,04		
	B	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
214	C	cheminée		Bois	Peinture		ND		20,1	1	
	C	Mur		Placoplâtre	Papier peint						Postérieur à 1949
18	D	Mur		Placoplâtre	Papier peint		NV		4,8	1	Postérieur à 1949
209	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	9,3	2	
210	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture		ND		0,03	0	
211							ND		0,03		
212	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture		ND		0,08	0	
213							ND		0,06		
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Grenier (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
221	A	Fenêtre n°1	Dormant et	Bois	Vernis		ND		0,07	0	

222			ouvrant extérieurs				ND		0,04		
219	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND		0,06	0	
220								0,04			
215	A	Mur		Brique			ND		0,1	0	
216								0,06			
217	A	Mur		Pierres			ND		0,09	0	
218								0,05			
	B	Charpente n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois brut							Bois brut
	B	Toiture n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Ardoises naturelles							Brut
223	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis		ND		0,1	0	
224								0,1			
225	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis		ND		0,04	0	
226								0,11			
227	C	Mur		Brique			ND		0,04	0	
228								0,04			
229	C	Mur		Pierres			ND		0,1	0	
230								0,08			
	D	Charpente n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois brut							Bois brut
	D	Toiture n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Ardoises naturelles							Brut
	Plafond	Charpente n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois brut							Bois brut
	Plafond	Toiture n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	Ardoises naturelles							Brut
231	Sol	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	4,2	2	
232	Sol	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	3,6	2	
Nombre total d'unités de diagnostic				16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7	COMMENTAIRES
	Néant

8 SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE ET DE DEGRADATION DU BATI

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES
<p>Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :</p> <p>«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»</p> <p>«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»</p>

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Récapitulatif des mesures positives

Local : Hall (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
2	D	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		5,8	1	

Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
11	C	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		6,2	1	
12	D	Mur	Plâtre	Toile de verre + Peinture		NV		7,9	1	

Local : Cuisine (RDC)

Aucune mesure positive

Local : W.C. (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salle de bain (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Dégagements (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Salon (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Local chaudière (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cellier (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Local cuve à fioul (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Garage (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Auvent (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Palier (1er)

Rapport N° : 19-01-025838 P

19/23

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
167	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	11,3	2	
168	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	9,8	2	

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
169	A	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		4,2	1	
170	D	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		6,2	1	

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
194	A	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		8,2	1	
187	D	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		4,2	1	

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
201	A	Mur	Plâtre	Papier peint		NV		6,2	1		
202	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	12,3	2	
214	C	cheminée	Bois	Peinture		ND		20,1	1		
18	D	Mur	Placoplâtre	Papier peint		NV		4,8	1	Postérieur à 1949	
209	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	9,3	2	

Local : Grenier (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
231	Sol	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	4,2	2	
232	Sol	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		EU	Microfissures	3,6	2	

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICAT

DECOMPETENCES

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Sylvain DEHEDIN

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2221 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	31/01/2018	30/01/2023
- Diagnostic amiante sans mention	31/01/2018	30/01/2023
- Diagnostic amiante avec mention	31/01/2018	30/01/2023
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	26/06/2018	25/06/2023
- Diagnostic de performance énergétique	01/03/2018	28/02/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	04/02/2018	03/02/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	28/05/2018	27/05/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de réparages et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 18 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 6 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 27/06/2018



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

